

une idée de l'autre monde. Une telle ligne de conduite n'est pas impossible du fait que personne n'y a songé jusqu'ici. Les Américains ne sauraient certes nous reprocher de nous approprier leurs sociétés étant donné qu'ils ne sont pas privés jusqu'ici de s'approprier les nôtres. Reprenons donc leur thèse pour justifier notre mainmise sur leurs compagnies.

En invoquant les mêmes arguments, nous pourrions les persuader que ce que nous faisons est dans l'intérêt national des États-Unis. Actuellement, nous avons quelque 4 milliards de dollars dans notre caisse de devises étrangères. C'est un montant très respectable. Nous pourrions employer cet argent pour accroître nos investissements dans des sociétés américaines. A cet égard, nous pourrions profiter de l'expérience acquise par les États-Unis au Canada. C'est de cette façon qu'ils ont acheté nos entreprises. Nous pourrions très bien emprunter sur les marchés américains, comme les États-Unis l'ont fait au Canada. Nous pourrions alors compter sur les capitaux américains. Nous pourrions aussi offrir des subventions aux Canadiens afin de les encourager à investir dans des entreprises américaines. Nous pourrions mettre ces actions à la portée de sociétés telles que la Corporation de développement du Canada. Nous pourrions sans grande difficulté faire en sorte que ces investissements soient très rentables pour les Canadiens.

• (4.50 p.m.)

Puisque nous allons avoir une Corporation de développement du Canada, nous pourrions la faire servir d'instrument d'investissement. Ce n'est sans doute pas le rôle que le gouvernement entend lui faire jouer, mais il espère que la Corporation sera simplement mise sur le marché et que les Canadiens l'oublieront petit à petit comme n'importe quelle autre société. Mais, à mon avis, un bier, meilleur rôle pourrait lui être assigné. En voici un. Examinons certaines suggestions ou certains exemples que nous fournit M. Fullerton dans son article qui remonte à 1967, alors que nos réserves de devises étrangères étaient à peu près la moitié de ce qu'elles sont maintenant. Le voici:

Supposons que nous ayons vendu des réserves d'or pour une valeur de 500 millions de dollars en 1945 et acheté avec cette somme des actions ordinaires de la General Motors en réinvestissant les dividendes tous les ans. Les actions originales auraient maintenant une valeur de 3,500 millions de dollars, mais le réinvestissement des dividendes aurait plus que doublé ce montant.

En fait, nous aurions maintenant un tiers ou plus des actions de la General Motors, un droit de vote prépondérant (sans parler de l'effet que notre achat aurait produit sur le prix des actions). Ou encore, prenons comme exemple la Chrysler — même en 1955, nous aurions pu nous en rendre maître en achetant des actions pour une valeur de 200 ou 300 millions de dollars.

Il fait ensuite des suggestions sur la façon dont nous pourrions dépenser 3 ou 4 milliards de dollars en achetant des actions américaines. Il parle de la propriété de la moitié des actions de ces sociétés. Je me rends compte que les chiffres ne s'appliquent pas tout à fait aujourd'hui car cet article date de trois ans, mais pour le fond, l'étude générale n'a rien perdu, à mon avis, de sa valeur, et elle servira à indiquer des possibilités. Il dit:

Nous avons donc là un magot de 3 ou 4,000 millions de dollars. Quelles valeurs allons-nous viser? Pour en retirer un profit maximum, nous ferions bien de jeter notre dévolu sur des sociétés secondaires pour chaque industrie et non pas sur les

plus importantes. Chacun peut établir sa liste d'achat et en voici un exemple possible:

Automobiles—Chrysler	800
Banques—First National City Bank (Qui d'autre sinon?)	800
Ordinateurs—Honeywell	500
Électricité—Westinghouse	900
Produits chimiques—Merck	1,200

Cela nous donnerait le contrôle avec 50 p. 100 des actions de ces compagnies. Très souvent, des investissements de 50 p. 100 ne seraient pas nécessaires. Nous pourrions probablement obtenir le contrôle pour beaucoup moins. J'ai demandé l'autre jour au ministre des Finances (M. Benson) s'il songeait à modifier la loi canadienne pour ce qui est des valeurs admissibles au fonds des changes. A l'heure actuelle, les valeurs admissibles sont fort restreintes. Le ministre a répondu que la loi, bien sûr, ne l'autorisait à détenir que certains genres de valeurs et que l'approbation du Parlement serait nécessaire. Personnellement, et je crois que d'autres députés sont du même avis, je serais très heureux que le ministre des Finances demande au Parlement de l'autoriser à détenir d'autres valeurs que des bons du Trésor américain, qu'il est autorisé à détenir actuellement, et demande aussi une plus grande latitude. Le fonds des changes fluctue de temps à autre. Qu'arrive-t-il quand on a besoin de plus d'argent, que ses capitaux sont placés dans des actions ordinaires et qu'on ne peut liquider celles-ci immédiatement? La réponse me semble évidente. Les banques qui prêtent volontiers de l'argent aux sociétés étrangères au Canada n'hésiteraient sûrement pas à consentir des emprunts au gouvernement sur la garantie d'actions de tout repos de sociétés étrangères du genre de celles dont nous parlons. Cela pourrait se faire de façon satisfaisante. Du point de vue des États-Unis, à bien des égards cela pourrait favoriser leur balance des paiements, car des capitaux étrangers y afflueraient à une époque où ils s'en inquiètent beaucoup. Ce serait sûrement avantageux pour eux. Je suis disposé à les aider ainsi, tout comme ils nous ont aidés. A mon avis, le débat actuel est du genre qui de ceux se prêtent à ces suggestions originales, et je les fais espérant que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) y réfléchira sérieusement pour en arriver à la conclusion que nous avons là une occasion exceptionnelle, s'il veut bien se servir de son imagination, de faire quelque chose d'unique et de lancer une attaque massive contre la propriété étrangère non seulement au Canada mais aussi aux États-Unis.

[Français]

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, la motion présentée par mon honorable ami de Bellechasse (M. Lambert) me fournit l'occasion de faire une critique de la politique économique de l'administration libérale.

C'est avec plaisir que j'utiliserai les quelques minutes qui sont à ma disposition pour critiquer le manque de politique décisive du gouvernement actuel, responsable du marasme dans lequel nous nous trouvons présentement.

Monsieur l'Orateur, dans une étude intitulée «Performance et Potentiel des années 50 à la mi-mai '70,» le